



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CORSE

## SOMMAIRE

Toutes espèces

Pêcher

Prévision météo

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle  
MILLELIRI



Structures partenaires : CA  
2B, CANICO, FREDON,  
exploitants observateurs

Directeur de publication :

Jean François SAMMARCELLI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse

Route du stade

Lieu dit Petraolo

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Office Français  
de la Biodiversité, par les  
crédits issus de la redevance  
pour pollutions diffuses  
attribués au financement du  
plan ÉCOPHYTO.

## A retenir

### Pêcher

**Cloque** : début de la période de sensibilité ; suivre l'évolution des bourgeons à bois

### Abricotier, Pêcher, Prunier

**Enroulement chlorotique de l'Abricotier** : Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

## TOUTES ESPECES

### • Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Cette maladie, due à un phytoplasme se développe sur abricotiers, pêchers et pruniers. Les symptômes se caractérisent en période hivernale par un débourrement précoce des bourgeons à feuilles avant floraison, réparti de manière inégale sur l'arbre (*cf photo 1 ci-contre*). Les symptômes varient en intensité selon l'espèce, la variété et le porte-greffe. La présence de chlorose, la diminution de la croissance végétative voire le dépérissement de l'arbre peuvent être observés ensuite en période végétative.

Les arbres infestés présentent des risques de contamination pour le reste du verger et mettent en péril sa pérennité. Ce phytoplasme est transmis par le psylle, *cacopsylla pruni* présent dans le milieu naturel.



Expression des symptômes ECA sur pêchers et pruniers

**Observation** : les symptômes de feuillaison prématurée sur pruniers, abricotiers et pêchers permettent de repérer rapidement les arbres contaminés.

**Évaluation du risque** : le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes. En absence de lutte curative et de risque de propagation rapide, il est nécessaire de supprimer les arbres contaminés en prenant soin d'arracher la souche. Une surveillance des vergers est indispensable en cette période pour repérer les arbres infectés.

**La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral** en date du 17 janvier 2019 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giuliano, Tallone, Canale di Verde, Linguizzetta, Ghisonaccia, Lugo di Nazza, Aghione, Aléria, Santa Maria Poggio. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

**Gestion du risque** : Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié, surveiller les plantations en hiver. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés dès observation des symptômes et avant la présence de psylle pour limiter les sources de propagation dans le verger.

- **Taille hivernale et prophylaxie**

Les chantiers de taille (pêcher, prunier) sont l'occasion d'observations permettant de repérer les foyers de parasites et assainir les parcelles en éliminant :

- Les fruits momifiés et les rameaux contaminés
- Les charpentières et arbres morts abritant des foyers de cochenilles/Pou de San José et scolytes.

Les outils de taille doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque arbre sur parcelles contaminés (ECA...).

## PECHER

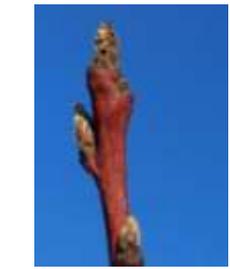
---

- **Stade phénologique**

Stade B à C (BBCH 53) sur les variétés très précoces (Early bomba, Princess time, Boréal), le stade pointe verte est atteint pour Early Bomba ;

Stade A (BBCH 00) à stade B (BBCH 51) pour les autres variétés

Stade BBCH 53 sur variétés à débournement très précoce / stade pointe verte atteint



Stade BBCH 51 sur la majorité des variétés

- **Cloque - *Taphrina deformans***

La cloque est due au champignon *Taphrina deformans* : il provoque la déformation des feuilles qui deviennent boursouflées, épaisses et de couleur rougeâtre. En cas de fortes attaques, les fruits peuvent être également atteints. Le champignon hiverne dans l'écorce des arbres et des rameaux, les écailles des bourgeons. Les contaminations sont favorisées par des hivers doux et humides (températures supérieures à 7°C ou par une pluviométrie supérieure à 10mm en 24h). La période de sensibilité s'étend du stade pointe verte au stade 5-6 feuilles étalées.

**Observation** : les variétés à débournement très précoce ont atteint le stade pointe verte ; aucun symptôme observé à ce jour.

**Evaluation du risque** : Le stade pointe verte étant atteint, la période de sensibilité débute. Le risque est existant uniquement pour les variétés à débournement précoce. Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables aux contaminations.

- **Bactériose**

La bactériose peut causer d'importants dégâts sur l'arbre voir son dépérissement. Les bactéries pénètrent le végétal par les blessures naturelles (plaies pétiolaires, écartement des écailles de bourgeons...) ou accidentelles (plaies de taille, blessure sur bois dues à la grêle...). Plusieurs facteurs peuvent favoriser la bactériose : les accidents climatiques (fortes pluies automnales, le froid, la grêle), la sensibilité variétale, le stress hydrique en saison.

**Evaluation du risque** : La période de sensibilité débute au stade B en conditions humides. Le risque est donc faible à moyen selon l'historique des parcelles et l'avancement végétatif des variétés et espèces.

## PREVISION METEO

	Mardi 25 janv.	Mercredi 26 janv.	Jeudi 27 janv.	Vendredi 28 janv.	Samedi 29 janv.	Dimanche 30 janv.	Lundi 31 janv.
<b>Haute Corse/ Corse du Sud</b>							
	Journée ensoleillée ; quelques passages nuageux en journée			Temps nuageux ; possibilité d'averses en fin de journée	Retour du soleil		Temps nuageux

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.